AB/CKS BURKINA FASO

riotal December In-

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2021-0338 /PRES promulguant la loi n° 005-2021/AN du 13 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-015/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement constitué du don n°D691-BF et du crédit numéro 6739-BF, conclú le 26 août 2020 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), portant sur le Programme de financement de la politique de développement du commerce régional de l'énergie en Afrique de l'Ouest-Burkina Faso

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2021-037/AN/PRES/SG/DGLCP/DSC du 19 avril 2021 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 005-2021/AN du 13 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-015/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement constitué du don n°D691-BF et du crédit numéro 6739-BF, conclu le 26 août 2020 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), portant sur le Programme de financement de la politique de développement du commerce régional de l'énergie en Afrique de l'Ouest-Burkina Faso;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 005-2021/AN du 13 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-015/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement constitué du don n°D691-BF et du crédit numéro 6739-BF, conclu le 26 août 2020 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), portant sur le Programme de financement de la politique de développement du commerce régional de l'énergie en Afrique de l'Ouest-Burkina Faso.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 29 avril 2021

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE HUITIEME LEGISLATURE

LOI N°005-2021/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-015/PRES DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT CONSTITUE DU DON N° D 691-BF ET DU CREDIT N° 6739-BF, CONCLU LE 26 AOUT 2020 ENTRE LE BURKINA FASO ET l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), PORTANT SUR LE PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE REGIONAL DE L'ENERGIE EN AFRIQUE DE L'OUEST - BURKINA FASO.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 13 avril 2021 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée, l'ordonnance n°2020-015/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement constitué du don n° D 691-BF et du crédit n°6739-BF, conclu le 26 août 2020 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), portant sur le programme de financement de la politique de développement du commerce régional de l'énergie en Afrique de l'Ouest-Burkina Faso.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de L'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 13 avril 2021

Le Secrétaire de séance

Adama SANOU